

*B. W. Collection  
141 Desjardins*

# VINGT-UNIÈME RAPPORT ANNUEL

DU

COMITÉ DE RÉGIE

DE

# L'UNION SAINT-JOSEPH

A ST-ROCH DE QUEBEC

Fondée

le 16 Avril 1876



Incorporée

le 30 Juin 1881

Chapelain : Révd M. Ant. Gauvreau, Curé de St-Roch

QUÉBEC

TYPOGRAPHIE "LA SEMAINE COMMERCIALE"

1897



## OFFICIERS POUR 1896-1897

CHEVALIER J. A. LANGLAIS .....	Président.
MM. J. B. CAOUPETTE .....	1er Vice-Président.
EPHREM LHEUREUX .....	2e Vice-Président
J. B. DROUYN .....	Sec.-Arch.
JOS. ALB. PAQUET .....	Asst.-Sec.-Arch.
LS PHIL. LALIBERTÉ .....	Sec.-Correspondant.
J. B. LAMONTAGNE .....	Trésorier.
J. A. DUBÉ .....	Assist.-Trésorier.
L. A. LABADIE .....	Collecteur-Trésorier.
J. LACROIX .....	"
JOS. MOREL .....	"
A. HUARD .....	"
W. BERTRAND .....	Commis.-Ordon.
L. T. BERNARD .....	Asst.-Com.-Ordon.
JOS. BEAUCHAMP .....	Comité de régie.
CHEVALIER J. E. MARTINEAU .....	"
MM. OCT. DIONNE .....	"
T. TARDIF .....	"
AUG. GIRARDIN .....	"
JOS. JOUVIN .....	Auditeur.
JOS. DROUYN .....	"

MÉDECINS : Drs R. G. Matte, G. E. Martineau, A. Watters et W. Jolicoeur.

### COMITÉ DE SECOURS VOLONTAIRE ET INDÉPENDANT

MM. J. B. CAOUPETTE, Président.  
 EPHREM LHEUREUX.  
 J. A. DUBÉ, Sect.-Trés., 300, rue de la Reine.  
 O. DIONNE.  
 T. TARDIF.  
 Chevalier J. E. MARTINEAU.

ADRESSE : Chevalier J. A. LANGLAIS, Président, No 175, rue St-Joseph.  
 MM. J. B. DROUYN, Sec.-Arch., No 39, rue Richardson.  
 J. B. LAMONTAGNE, Trésorier, No 47, rue Charest.  
 LS PHIL. LALIBERTÉ, Sec.-Corr., No 169, rue Fleurie.

LIEU DE RÉUNION : Salle Union St-Joseph, St-Roch, No 261, rue St-Joseph,  
 St-Roch, Québec.

GÉRANT DE LA BATISSE : Edm. Martinette, No 52, rue Charest.

## 21<sup>e</sup> RAPPORT ANNUEL DE L'UNION ST-JOSEPH A ST-ROCH DE QUÉBEC, POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 28 FÉVRIER 1897

MESSIEURS,

Votre comité, en sortant de charge, a l'honneur de vous soumettre rapport suivant, savoir :

Il a été admis durant l'année qui vient de finir, 33 membres; 3 sont décédés et 16 ont dû être rayés suivant les réglemens; nous sommes actuellement 643.

Notre fonds de secours, volontaire indépendant, fonctionne toujours très bien; et donne des résultats très satisfaisants, il a coûté cette année, à chaque membre, que 85c et il a été payer pour maladies la jolie somme de \$303.24.

Vous verrez aussi, par le rapport de M. le Trésorier, que les finances de la société sont dans un état prospère, car, malgré les dépenses suivantes: \$2,176.45 pour décès de 4 membres; \$360.96 pour maladies; \$317.59 pour décès d'épouses; et \$275.38 pour l'administration, nous avons ajouté au fonds capital la jolie somme de \$1,256.33.

Votre comité a cru devoir vous suggérer, de ne pas célébrer notre fête annuelle à la même date cette année, mais d'attendre à la réunion du congrès des sociétés-sœurs, qui doit avoir lieu dans notre ville, vers la fin de juillet, afin de faire une fête en rapport avec la bonne réputation de notre vieille cité de Champlain.

Votre comité offre ses remerciements les plus sincères, au Révérend M. Ant. Gauvreau, notre chapelain, et curé de St-Roch, pour ses bons conseils, et tout l'intérêt qu'il porte à notre société; au gérant de notre bâtisse, notre confrère, M. Edm. Martinette, pour son travail et son zèle pour améliorer d'année en année les revenus de la maison, qui, malgré la dépression continue des affaires: ont toujours dépassé nos prévisions; merci à vous tous aussi, messieurs, pour votre empressement à seconder nos efforts dans l'intérêt de la société.

Le tout humblement soumis,

Pour le comité de régie,

JOS. BEAUCHAMP,

Président.

J. B. DROUYN,

Sec.-Arch.

## 21e Rapport

## RECETTES

A Balance 1er mars 1896.....	\$	05	
" Contributions mensuelles.....		1809 75	
" Amendes.....		286 57	
" Décès.....		1349 00	
" " d'épouses.....		317 50	
" Droits d'entrée.....		20 35	
" Caisse d'Économie.....		2595 15	
" Banque du Peuple.....		21 95	
Par dédés: Napoléon Turcotte.....			542 50
" " Ovide Pichette.....			544 10
" " Louis Lachance.....			541 10
" " Elzéar Tromblay.....			548 75
" " d'épouses: Alfred Pichette.....			62 80
" " " Napoléon Gignac.....			63 20
" " " J. N. Gauvin.....			63 80
" " " Israël Montreuil.....			63 80
" " " Alfred Rochette.....			63 80
" maladie.....			360 96
" dépenses générales.....			275 38
" dépôts Caisse d'Économie Notre-Dame.....			3144 36
" balance en mains.....			-75 77
	\$6350 32		6350 32

## COMPTÉ DE PROFITS ET PERTES

A fonds des héritiers.....	\$	964 45	
" décès d'épouses.....		1 30	
" maladie.....		360 96	
" dépenses générales.....		275 38	
" loyer de la Société.....		100 09	
Par contributions mensuelles.....			1870 00
" droits d'entrée.....			14 25
" amendes.....			286 09
" intérêt.....			138 56
" revenu net du comité de bâtisse.....			649 58
A bénéfice net à ajouter au capital.....		1256 39	
	\$2958 48		2958 48

# Annuel 1896 et 1897

## ACTIF

Dû pour contributions mens.....	297 50	
“ “ droits d'entrée.....	2 40	
“ “ amendes.....	234 32	
“ “ fonds des héritiers.....	409 50	
“ “ décès d'épouses.....	5 50	
		649 22
Argent en mains.....	75 77	
“ à la Caisse d'Économie Notre-Dame...	3758 74	
“ “ Banque du Peuple.....	20 04	
Débitures Corporation de Québec et int.....	1030 00	
		4884 55
Ameublement.....	516 00	
Bannière et accessoires.....	700 00	
Insignes.....	140 00	
		1356 00
Comité de bâtisse, loyer dû.....	81 33	
“ argent en caisse.....	71	
“ “ Banque. caisse Economie...	1153 04	
“ “ Banque Nationale.....	6 86	
“ ameublement.....	61 12	
“ crédits, compte des, dépenses.....	43 40	1296 46
Valeur de la bâtisse.....	13975 52	

## PASSIF

Dû pour contributions payées d'avance.....		595 00
“ par le comité de bâtisse.....		5 90
Capital.....		21500 85
	22161 75	22161 75

Québec, 1er mars 1897.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT

ET MESSIEURS LES MEMBRES DE L'UNION ST-JOSEPH,

Il nous fait plaisir de vous informer, que nous avons examiné les livres et comptes de monsieur le Trésorier, de l'Union St-Joseph à St-Roch, et que nous les avons trouvés parfaitement corrects et conformes au rapport que l'on vient de vous lire.

Nous avons à nous féliciter de la générosité qu'à eue M. J. B. Lamontagne pour nous donner tous les renseignements requis.

J. A. MARCEAUX,  
JOS. MOREL,  
Auditeurs.

# Rapport annuel du Comité de Bâtisse 1896-97

## COMPTE DE CAISSE

A Balance en mains.....	\$ 4 09	
" Loyers, arrérages.....	288 13	
" " de l'année en cours.....	979 50	
" Annonces. bal. de 1895-1896.....	23 00	
" Intérêt.....	17 64	
" Banque Nationale.....	283 00	
Par dépenses: Gardien.....	\$116 66	
Cotisations.....	170 40	
Assurance.....	63 00	
Gaz et lumière Auer.....	59 09	
Chauffage et lavage.....	39 50	
Rente de terrain.....	30 38	
Divers.....	26 25	505 28
" Ameublement, horloge.....		7 00
" Caisse d'Economie.....		1081 54
" Banque Nationale.....		83
" Balance en mains.....		71
	\$1595 36	\$1595 36

## COMPTE DE " PROFITS ET PERTES " 1896-1897

Par loyers: acquittés.....	\$979 50	
" " encore dûs.....	31 33	
		1010 83
" " Union St-Joseph.....		100 00
" Intérêt.....		34 14
" Réduction de rente de terrain.....		21 11
A Dépenses.....	493 75	
Ancien comité. { Perte sur compte de Mlle Briuda-		
{ mour.....	12 75	
{ Perte sur compte de Les citoyens....	10 00	
Capital, bénéfice net pour 1896-97.....	649 53	
	\$1166 08	\$1166 08

Examiné et trouvé correct.

Jos. MOREL,  
Auditeur.



Québec, 1er mars 1897.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

ET MESSIEURS LES MEMBRES DE L'UNION ST-JOSEPH.

Nous désirons attirer l'attention de la Société sur les suggestions suivantes, que nous nous reconnaissons le droit de soumettre en notre qualité d'auditeurs :

1<sup>o</sup> Il existe dans nos réglemens, une lacune qui devrait disparaître complètement, et qui existe malheureusement déjà depuis trop longtemps. Il est dit que tout service rendu, par un officier quelconque, à notre Société, est rémunéré au moyen d'une indemnité, que les membres votent à ceux-ci à l'expiration de chaque année.

La proposition que nous avons à vous faire est celle-ci : " Nous désirerions, de concert avec l'assentiment des membres, établir à salaire fixe, tout membre remplissant une charge quelconque, en basant le salaire sur la somme d'ouvrage que ces officiers ont à accomplir; de cette manière l'intérêt et le dévouement que ceux-ci porteront à la Société se trouvera récompensé suivant son mérite, et ils ne seront pas à la merci des membres, qui, à la fin de chaque année, leur votent ou ont le droit de ne pas leur voter, une petite indemnité qui ne paie pas le quart de ce qu'ils ont gagné.

Nous croyons, messieurs, qu'il y va non seulement de l'intérêt mais aussi de l'honneur de la Société.

2<sup>o</sup> Nous constatons avec regret que bon nombre de nouveaux membres négligent le paiement de leurs contributions, grâce aux conditions libérales que la Société veut bien leur accorder.

Et bien, messieurs, cet état de chose devrait cesser d'exister dans l'intérêt de notre association. Notre intention est de suggérer aux membres, qu'un délai d'un mois seulement soit accordé à tout nouveau membre pour le paiement de ses contributions, après ce terme tout nouveau membre, n'ayant pas payé ses arriérés, sera déclaré suspendu, et en conséquence n'aura pas le droit à la participation des secours accordés par la Société; ce qui n'empêche pas que ceux-ci seront encore membres et deviendront en règle au fur et à mesure que leurs arriérés seront payés.

3<sup>o</sup> Un mot pour les vieux membres: ceux-ci semblent aussi abuser de la Société en ce qui regarde le paiement des contributions.

Notre proposition est celle-ci: Pour tout vieux membre arriéré de six mois, que l'officier en charge des finances soit autorisé par la Société à se servir de tous les moyens légaux autorisés par la loi, pour faire payer ces ces retardataires, ce qui nous éviterait d'avoir toujours dans nos livres un montant considérable d'arriérés en permanence.

4<sup>o</sup> Nous attirons l'attention des membres, sur le fait que dans les rapports annuels notre bannière est entrée dans l'actif de l'association pour le montant de \$700.00, et c'est là depuis que nous l'avons en mains.

Vous comprenez que depuis son achat elle a perdue de la valeur et ne vaut pas aujourd'hui ce qu'elle a coûtée.

Notre intention est de proposer en conséquence qu'une diminution de 10 pour cent soit faite chaque année, ce qui déterminera le montant réel de sa valeur chaque année.

Messieurs, notre intention n'est pas de vous imposer la réalisation de ces remarques, mais nous faisons appel à votre générosité et à votre bon sens pour nous prêter mains fortes dans l'accomplissement de ces justes demandes.

Nous désirons fortement que le comité s'occupe de la chose immédiatement, et de notre côté nous nous occuperons de savoir, à chaque séance, où en est rendu le comité avec ces suggestions.

De plus, nous désirons que copie des présentes suggestions, soit imprimé et distribué aux membres en même temps que le rapport annuel pour être étudiées.

J. A. MARCEAU,  
JOS. MOREL,  
Auditeurs.